



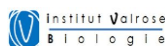
LIA-ROPSE

«Réponse des organismes et populations face au stress environnemental»

BOURSE DE MOBILITE
Appel à candidatures

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 

 CENTRE SCIENTIFIQUE DE MONACO



BOURSE DE MOBILITE LIA-ROPSE 2020/2021

-APPEL A CANDIDATURE-

Antécédents

La Convention relative à la création du Laboratoire International Associé (LIA) « Réponse des organismes et populations face au stress environnemental » (ROPSE) a été signée le 03 février 2020 par l'Université Côte d'Azur et le Centre Scientifique de Monaco (CSM). Cette initiative a pour but de renforcer la collaboration scientifique dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la formation entre les deux structures. Parmi les activités mises-en-œuvres en ce sens, des incitations à la mobilité internationale et nationale sont prévues.

Objectif de la bourse de mobilité LIA-ROPSE

C'est dans ce contexte que le LIA-ROPSE propose cette année une bourse qui aura pour objectif de promouvoir et soutenir financièrement la mobilité des étudiants de l'UCA et du CSM qui préparent actuellement un doctorat (PhD).

Le soutien financier pourra appuyer les dépenses de transport, logement, nourriture, participation à un congrès, symposium, colloque, un séminaire, un stage de formation ou une mission scientifique suivie par l'étudiant dans le cadre de la préparation de son doctorat.

Montant de la bourse de mobilité

700€

Les critères d'éligibilité

Pour être éligible, le dossier devra répondre aux critères suivants :

- Le doctorant devra être rattaché à un laboratoire ou une équipe de l'UCA ou du CSM, partenaires du LIA-ROPSE,
- Le domaine de recherche du doctorant devra contribuer au thème général du LIA: « Réponse des organismes et populations face au stress environnemental », et plus précisément à l'un des programmes scientifiques du LIA-ROPSE,
- La bourse devra être destinée à un projet ou une initiative concrète de mobilité, dûment justifiable *a priori*,
- Le dossier devra avoir été soumis avec l'ensemble des pièces requises dans les délais impartis (voir ci-dessous).

Comment répondre ?

- Les dossiers devront être envoyés par mail aux responsables scientifiques du LIA-ROPSE :
 - Dorota CZERUCKA dczerucka@centrescientifique.mc
 - Paola FURLA paola.furla@univ.cotedazur.fr
- Tout dossier incomplet ou envoyé hors délais ne sera pas pris en compte
- Date limite de dépôt des dossiers : 1 décembre 2020

Procédure de sélection

- Etape 1 : Les dossiers feront tout d'abord l'objet d'un examen de complétude administrative,
- Etape 2 : Les dossiers complets administrativement seront analysés par les responsables du LIA-ROPSE pour vérifier qu'ils correspondent aux critères d'éligibilité d'un point de vue scientifique,
- Etape 3 : Les dossiers administrativement et scientifiquement éligibles feront ensuite l'objet d'un tirage au sort sur des bases transparentes et équitables, qui désignera le bénéficiaire de la bourse,
- Etape 4 : Le financement de 700 euros sera versé en une seule fois.

Pièces nécessaires au dossier

- Formulaire de demande de financement, dûment complété et signé ;
- CV ;
- Lettre de motivation du doctorant, qui inclura un détail sur le projet ou l'initiative concrète de mobilité qu'il désire financer avec la bourse ;
- Justificative d'acceptation ;
- Une projection synthétique de dépenses ;
- Lettre de recommandation du responsable du laboratoire ou de l'équipe dont le doctorant est partie prenante.
- Relevé d'Identité Bancaire

Cadre réserve au LIA-ROPSE Dossier N°	
FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT	
Nom	
Prénom	
Adresse	
E-mail	
Téléphone	
Statut	
Institution de rattachement	
Sujet de thèse	
Nom et contact du responsable d'équipe ou du laboratoire	

Rapportage

Dans le cadre de la situation actuelle la procédure de sera la suivante :

- Preuve d'Inscription au formation ou conférence après de dépense du bourse ;
- 1 mois après le versement de la bourse, un rapport mission sera requis auprès du doctorant quant à l'usage et au bénéfice de ces fonds pour la construction de son projet et plus globalement dans sa démarche de recherche.

Au cas où les deux documents mentionnés ci-dessus ne seraient pas envoyés dans les délais impartis, LIA-ROPSE pourra demander un remboursement de la totalité de la bourse

